

INSCRIPTION GARDERIE de AVRIL 2017

Pour les enfants fréquentant l'école de **PEYPIN D'AIGUES**

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02
au plus tard vendredi 24 mars 2017

Nom de l'enfant : Prénom Classe

L'inscription à la garderie se fait mensuellement et doit être réglée chaque mois. Toute plage horaire réservée ne sera ni modifiable, ni remboursable (voir règlement intérieur).

Pour les retards ou changements justifiés, l'inscription se fera uniquement en fonction des places restantes et la pénalité sera appliquée conformément au règlement intérieur.

Veillez respecter les horaires, vos enfants vous attendent.

Veillez remplir soigneusement cette fiche et la rapporter en Mairie **au plus tard le 25 du mois précédant le mois d'inscription**, accompagnée de votre règlement. Après cette date, la pénalité sera appliquée également en cas d'ajout de plages horaires supplémentaires.
Toute plage horaire commencée est due.

Veillez cocher dans les colonnes les plages horaires durant lesquelles votre enfant restera à la garderie et faire le total :

	2.00€	2.50€	2.00€
AVRIL 2017	7h30/ 8h10	16h45/ 17h30	17h30/ 18h30
Lundi 03			
Mardi 04			
Jeudi 06			
Vendredi 07			
Lundi 24			
Mardi 25			
Jeudi 27			
Vendredi 28			
TOTAL			

Lundis, Mardis,

Jeudis, Vendredis :

___ x 2.00 € =

___ x 2.50 € =

Mercredis :

___ x 2.00 € =

Soit un total de : _____ €

	2 €
AVRIL 2017	7h30/8h25
Mercredi 05	
Mercredi 26	
TOTAL MERCREDIS	

Date :

Signature des parents :

Règlement :